

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

THE CHILL HOUSE – Centre de Formation

EI CAMARERO CINDY

SIRET : 831485198

NDA : 93132379313

Adresse : 10 rue de la Treille, 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 06 65 97 25 25

Email : thechillhouse.aix@gmail.com

Article 1 – Objet

Les présentes CGV définissent les conditions applicables à l'ensemble des prestations de formation proposées par THE CHILL HOUSE, notamment les formations en prothèse ongulaire, perfectionnements et certifications, qu'elles soient financées à titre individuel ou par un tiers financeur.

Article 2 – Champ d'application

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Elles prévalent sur tout autre document, sauf dispositions légales impératives.

Article 3 – Informations réglementaires

THE CHILL HOUSE est un organisme de formation déclaré sous le numéro 93132379313. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Article 4 – Inscription

L'inscription devient définitive après signature du contrat ou de la convention, acceptation des présentes CGV et versement d'un acompte de 30 %, sauf prise en charge par un organisme financeur.

Article 5 – Prérequis

Le centre peut refuser une inscription lorsque les prérequis pédagogiques ou techniques ne sont pas remplis ou lorsque le nombre de places disponibles est atteint.

Article 6 – Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros TTC lorsque la TVA est applicable ou selon le régime fiscal de l'entreprise. Ils comprennent uniquement les prestations mentionnées sur le devis ou le programme.

Article 7 – Paiement

Le solde est payable avant l'entrée en formation, sauf conditions particulières. Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de la prestation.

Article 8 – Financements

Les formations peuvent être financées par le CPF, un OPCO, le FAFCEA, France Travail ou tout autre organisme. Le stagiaire reste responsable des sommes non prises en charge.

Article 9 – Droit de rétractation

Lorsque le stagiaire est un consommateur, il bénéficie du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation, sauf exceptions légales.

Article 10 – Annulation par le stagiaire

Les remboursements sont limités aux cas prévus par les présentes CGV. L'acompte peut rester acquis selon la date d'annulation. Les cas de force majeure sont appréciés conformément au droit français.

Article 11 – Report ou annulation par THE CHILL HOUSE

Le centre peut reporter une session, modifier les horaires, le planning, la salle ou remplacer le formateur pour des raisons d'organisation, sans que cela ouvre droit à indemnisation.

Article 12 – Abandon

Toute formation commencée est due selon les conditions prévues, sous réserve des règles applicables aux financeurs.

Article 13 – Assiduité

Le stagiaire s'engage à signer les feuilles d'émargement et à participer activement à la formation. Les absences pourront être signalées au financeur.

Article 14 – Discipline

Le règlement intérieur doit être respecté. Toute fraude, violence, comportement irrespectueux ou mise en danger pourra entraîner une exclusion.

Article 15 – Exclusion

L'exclusion peut être prononcée sans remboursement lorsque le comportement du stagiaire compromet le bon déroulement de la formation.

Article 16 – Certification

La réussite à une certification dépend exclusivement des compétences démontrées par le candidat. Aucun résultat ou obtention de certification ne peut être garanti.

Article 17 – Modèles

Lorsque la formation ou l'évaluation nécessite un modèle, celui-ci doit respecter les consignes communiquées. À défaut, l'évaluation peut être reportée.

Article 18 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques, vidéos, photographies, protocoles, méthodes, logos et contenus demeure la propriété exclusive de THE CHILL HOUSE.

Article 19 – Interdictions

Sont strictement interdits : l'enregistrement audio ou vidéo des cours, le filmage ou la diffusion des démonstrations, la reproduction des supports pédagogiques, leur utilisation pour former des tiers, ainsi que toute utilisation de la marque THE CHILL HOUSE sans autorisation écrite.

Article 20 – Confidentialité

Les informations pédagogiques, commerciales et techniques échangées pendant la formation sont confidentielles.

Article 21 – Droit à l'image

Les photos des réalisations peuvent être utilisées à des fins pédagogiques ou de communication avec l'accord du stagiaire lorsque celui-ci est requis par la réglementation.

Article 22 – Responsabilité

THE CHILL HOUSE ne peut être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations d'effets personnels. Le stagiaire demeure responsable des dommages qu'il pourrait causer.

Article 23 – Handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap afin d'étudier les adaptations possibles.

Article 24 – Réclamations

Toute réclamation est adressée par écrit. Le centre s'engage à l'examiner dans un délai raisonnable conformément à sa procédure qualité.

Article 25 – Données personnelles

Les données sont traitées conformément au RGPD et uniquement pour la gestion de la formation et des obligations réglementaires.

Article 26 – Médiation

En cas de litige de consommation non résolu après réclamation écrite, le consommateur pourra saisir le médiateur auquel THE CHILL HOUSE aura adhéré. Il est recommandé d'adhérer à CM2C avant publication des présentes CGV.

Article 27 – Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure au sens de la jurisprudence française.

Article 28 – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les tribunaux compétents seront déterminés conformément aux règles de compétence applicables.

Annexe – Clauses spécifiques THE CHILL HOUSE

Acompte obligatoire de 30 % à l'inscription.

Le centre se réserve le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux prérequis.

Le centre peut modifier le planning, les horaires ou le formateur sans annulation de la formation.

Interdiction de filmer ou enregistrer les cours.

Interdiction de reproduire ou diffuser les supports pédagogiques.

Interdiction d'utiliser la marque THE CHILL HOUSE sans autorisation.

Interdiction de réutiliser les supports pour former des tiers.

Possibilité d'exclure un stagiaire en cas de non-respect du règlement intérieur.

Les remboursements sont limités aux cas prévus par les présentes CGV.

La réussite à la certification n'est jamais garantie.

Les modèles doivent respecter les consignes transmises.

Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou vol des effets personnels.

ANNEXES – THE CHILL HOUSE

Centre de Formation

ANNEXE 1 – Procédure de réclamation

Toute réclamation doit être adressée par écrit à thechillhouse.aix@gmail.com.

Elle doit préciser l'identité du réclamant, la formation concernée, les faits et la demande.

Un accusé de réception est envoyé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Une réponse motivée est apportée dans un délai maximum de 30 jours.

Les réclamations sont enregistrées dans le système qualité et peuvent donner lieu à des actions correctives.

ANNEXE 2 – Procédure d'annulation, report et abandon

Le stagiaire peut demander un report sous réserve des places disponibles.

Les annulations sont traitées conformément aux CGV.

En cas de force majeure dûment justifiée, une solution de report est privilégiée.

Tout abandon est signalé au financeur lorsqu'il existe une prise en charge.

ANNEXE 3 – Engagement de confidentialité

Le stagiaire s'engage à ne pas divulguer les supports, méthodes, protocoles, informations commerciales ou pédagogiques obtenus pendant la formation.

Cette obligation perdure après la fin de la formation.

ANNEXE 4 – Charte de propriété intellectuelle

Les supports, protocoles, photographies, vidéos, présentations et contenus sont la propriété exclusive de THE CHILL HOUSE.

Sont interdits :

- la copie totale ou partielle ;
- la diffusion sur internet ou les réseaux sociaux ;
- la revente ;
- l'utilisation pour former des tiers ;
- l'utilisation de la marque THE CHILL HOUSE sans autorisation.

ANNEXE 5 – Droit à l'image

Le stagiaire autorise ou refuse, l'utilisation de photographies ou vidéos de ses réalisations à des fins pédagogiques ou de communication.

Le refus n'a aucune incidence sur la formation.

ANNEXE 6 – Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

THE CHILL HOUSE étudie chaque demande individuellement.

Des aménagements peuvent être proposés : adaptation des horaires, des modalités pédagogiques, du matériel ou orientation vers un partenaire spécialisé si nécessaire.

ANNEXE 7 – Utilisation des locaux

Le stagiaire s'engage à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et le matériel mis à disposition. Toute dégradation volontaire pourra être facturée.

ANNEXE 8 – Utilisation des modèles

Les modèles doivent respecter les consignes communiquées avant la session.

En cas de modèle non conforme, l'évaluation pourra être reportée sans engager la responsabilité du centre.

ANNEXE 9 – Utilisation des réseaux sociaux

Il est interdit de filmer les démonstrations, les supports de cours ou les autres stagiaires sans autorisation.

Toute publication portant atteinte à l'image du centre ou d'un participant pourra entraîner des poursuites.

ANNEXE 10 – Protection des données

Les données personnelles sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire aux obligations légales et réglementaires.

Chaque personne dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition conformément au RGPD.

ANNEXE 11 – Documents remis en fin de formation

Selon la formation suivie, le stagiaire peut recevoir :

- Attestation de fin de formation ;
- Certificat de réalisation ;
- Relevé de présence ;
- Résultats d'évaluation ;
- Documents exigés par le financeur.

ANNEXE 12 – Engagement du stagiaire

Le stagiaire s'engage à :

- respecter le règlement intérieur ;
- être ponctuel ;
- adopter un comportement respectueux ;
- utiliser le matériel conformément aux consignes ;
- ne pas reproduire les supports ;
- ne pas enregistrer les cours.

ANNEXE – Conditions spécifiques des formations financées par le CPF

1. Objet

La présente annexe complète les Conditions Générales de Vente de THE CHILL HOUSE pour toute inscription financée, totalement ou partiellement, par le Compte Personnel de Formation (CPF).

2. Validation de l'inscription

L'inscription n'est définitive qu'après validation du dossier sur la plateforme Mon Compte Formation et acceptation des conditions de prise en charge. Le stagiaire s'engage à fournir des informations exactes.

3. Paiement

Les modalités de règlement sont celles prévues par la plateforme Mon Compte Formation. En cas de reste à charge, celui-ci est dû par le stagiaire avant l'entrée en formation, sauf disposition contraire.

4. Annulation

Toute annulation est soumise aux règles applicables de Mon Compte Formation. Des conséquences financières ou administratives peuvent être appliquées conformément aux conditions de la plateforme.

5. Assiduité

Le stagiaire s'engage à être assidu, à signer les feuilles d'émargement et à participer aux évaluations. Toute absence injustifiée peut être signalée au financeur conformément à la réglementation.

6. Abandon

En cas d'abandon, THE CHILL HOUSE applique les règles prévues par Mon Compte Formation et les textes en vigueur. Les justificatifs pourront être demandés en cas de force majeure.

7. Certification

Lorsque la formation prépare à une certification, le stagiaire s'engage à se présenter aux évaluations prévues. L'obtention de la certification dépend exclusivement des compétences démontrées et ne peut être garantie.

8. Obligations du stagiaire

Le stagiaire respecte le règlement intérieur, les consignes pédagogiques, les horaires et les exigences administratives liées au financement CPF.

9. Contrôles

THE CHILL HOUSE peut être amené à transmettre les éléments exigés par les autorités compétentes ou les organismes gestionnaires du CPF dans le cadre des contrôles réglementaires.

10. Acceptation

L'inscription via le CPF vaut acceptation des présentes conditions particulières ainsi que des Conditions Générales de Vente de THE CHILL HOUSE.